

## COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL

L'an deux mil quinze, le seize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire.

La séance était publique

**Etaient Présents :** Mrs BONNET, Mr GERVAISE Mmes MOUTON AUGER EZCUTARI ROCHETEAU Mrs LEDOUX RENARD VIOT

**Etaient Absents :** Mme BIAT Karine excusée Mr CHARLIER Jean-Pierre

formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 18 h 10.  
Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'ordre du jour sera rajouté une délibération pour effectuer des travaux d'eau potable rue des Pattis à la Noëlle 28190 BILLANCELLES.

Mr Christophe LEDOUX a été nommé secrétaire de séance

### **Travaux eau potable Rue des Pattis à la Noëlle**

Monsieur Jean-Marc BONNET, informe le Conseil Municipal, qu'une subvention a été accordée pour un montant de 14 303€ sur les travaux d'eau potable rue de la Mairie et Ruelle des Chenevières. Ces derniers ne s'élevant seulement qu'à 50 795.00€ HT au lieu de 71 513.00€ HT la commune ne bénéficiera alors seulement de 10 159.00€. Monsieur Bonnet annonce au Conseil Municipal que la différence s'élevant à 4 144.00€ peut être attribuée si d'autres travaux d'eau potable sont faits avant fin 2016.

Monsieur le Maire présente le devis des travaux d'eau potable pour la rue des Pattis à la Noëlle hameau de BILLANCELLES. Ces derniers s'élèvent à 22 110.00€ HT. Sachant que pour des travaux d'eau potable la subvention accordée est de 20 %, la commune pourrait obtenir Les 4 144.00€ restant qui lui sont attribués. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre la décision de faire les travaux d'eau potable rue des Pattis à la Noëlle hameau de BILLANCELLES et de demander au Conseil Général s'il est possible de changer la nature des travaux sans incidence financière.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Accepte à l'unanimité d'effectuer les travaux d'eau potable rue des Pattis à la Noëlle hameau de Billancelles sous condition que le Conseil Général puisse subventionner ces travaux.**

### **DIVERS :**

Le conseil fixe le tour de garde du bureau électoral pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

Le conseil Municipal décide de se mettre en relation avec STGS pour voir si les horaires de la mise en route des pompes sur la commune de Favières pourraient être modifiés car baisse de pression d'eau

importante à ce moment précis au hameau de Méraubry.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de démolition de la maison 14 rue de l'Eglise sont en attente car pas encore de réponse positive de la région pour la subvention et que tous travaux commencés avant ne seront pas pris en compte.

Monsieur Bonnet informe le Conseil Municipal que l'abri de bus de Guimonvilliers doit être déplacé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles Gervaise 1<sup>er</sup> Adjoint. Monsieur Gervaise informe le Conseil Municipal des travaux qui ont été effectués sur la commune

- Réparation des descentes d'eau sur le logement communal
- Nettoyage de la mare à Guimonvilliers
- Nettoyage des caniveaux sur toute la commune
- Réparation de l'abri bus à Méraubry hameau de Billancelles.

Monsieur le Maire décide d'informer la population que tous les travaux doivent être déclarés en Mairie Ainsi que pour l'aménagement des abris de jardins.

Le Conseil fixe les dates des différentes fêtes communales :

- Le 7 juin 2015 Expo Véhicules anciens et Vide Grenier
- Le 13 juillet 2015 au soir repas du 14 juillet.
- Le 11 novembre 2015 repas des anciens
- Le 13 décembre 2015 Arbre de Noël

La séance est close à 19 h 50.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire